

ETUDES de TOXICITE sur les INSECTES AUXILIAIRES  
Des Néonicotinoïdes : Imidaclopride & Thiaméthoxam, du Phénylpyrazole : Fipronil  
Synthèse des résultats d'études répertoriées par le Ministère de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Pêche  
Site E-Phy 04/10/2009.

DEGRE de TOXICITE de 3 NEUROTOXIQUES sur des INSECTES AUXILIAIRES							
	N	PT	MT	T	TT	RCO	TOTAL
Imidaclopride	48	43	9	65	22	93	280
	26%	23%	5%	35%	12%	33%	
	26%	28%		47%			
Fipronil	7	7	5	47	23	12	101
	8%	8%	6%	53%	26%	12%	
	8%	13%		79%			
Thiaméthoxam	4	38	1	11	25	40	119
	5%	48%	1%	14%	32%	34%	
	5%	49%		46%			

Après extraction des espèces ou genres n'appartenant pas à la classe des insectes, le tableau N°10 précise donc les nombres d'espèces pour lesquelles des études conduisent à estimer le degré de toxicité de chaque substance pour l'espèce étudiée : N = Neutre ; PT = Peu Toxique ; MT = Moyennement Toxique ; T = Toxique ; TT = Très Toxique. La colonne RCO indique les espèces pour lesquelles des études différentes fournissent des Renseignements CONtradictaires. La colonne TOTAL, indique le nombre d'espèces concernées par une ou plusieurs études.

La colonne RCO présente une singularité.

Si, dans le cas du Fipronil, avec 12%, sa valeur relative est faible, avec 33% pour l'imidaclopride, et 32% pour le thiaméthoxam, il n'en va pas de même. Dans ces deux cas, un tiers des études produit des résultats contradictoires. On peut donc considérer, d'une part que subsistent de nombreux doutes sur l'innocuité des substances pour ces espèces, et, d'autre part, pour l'heure, que ranger ces espèces dans la catégorie des espèces « sensibles » au toxique considéré, ou, au contraire, dans la catégorie des « espèces » insensibles, est indécidable. C'est la raison pour laquelle, pour établir les pourcentages, les résultats conduisant à des « Renseignements contradictoires » ont été retranchés de la valeur du nombre « Total » d'espèces étudiées dans chaque cas.

Concernant les valeurs des autres colonnes, elles correspondent donc au degré de toxicité constaté, avec un certain accord entre les études lorsqu'il en existe plusieurs.

En définitive, ce qui frappe est la faiblesse du nombre de cas d'absence d'effets constatés : 26% dans le meilleur des cas avec l'imidaclopride, 8% avec le fipronil, 5% avec le thiaméthoxam. En définitive, respectivement, dans 74% ; 92% ; 95% des cas, les espèces développent, quel que soit le niveau, une sensibilité aux 3 substances considérées.

En regroupant les qualifications de « peu toxique » et « moyennement toxique », on obtient dans l'ordre, imidaclopride, fipronil, thiaméthoxam : 28% ; 13% et 49% d'espèces concernées. Si l'on opère les mêmes regroupements pour les qualifications de « toxiques » et « très toxiques », dans le même ordre on obtient : 47% ; 79% et 46 % des espèces concernées.

C'est donc affirmer que l'imidaclopride et le thiaméthoxam **sont « toxiques » ou « très toxiques » pour 1 espèce d'insecte sur 2** étudiées, et, que le fipronil, avec quasi 80% des cas, l'est pour **4 espèces d'insecte sur 5**. Est-il, dans ces conditions, imaginable que l'on évite de se poser la question de la responsabilité de ces trois substances dans le déclin non seulement des abeilles mais aussi des insectes en général ???

Comment, dans de telles conditions, les insectes peuvent-ils encore survivre ?

Le ministère de l'Alimentation, l'Agriculture et la Pêche peut-il ignorer ses propres informations ?

Christian Pacteau, le 04/10/2009  
LPO / MDGRF